

**MAIRIE
D'
ASCROS**



06260 ASCROS

☎ 04.93.05.84.21
Télécopie :
04.93.05.68.24

ASCROS, le 3 Octobre 2022

Compte-rendu de la Réunion, en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal

Samedi 24 Septembre 2022 à 14 heures 30

Président : Vincent GIOBERGIA.

Elus présents : AUTHIÉ Eddie, CANTIELLO Raffaèle avec procuration à GIOBERGIA Vincent, CHENET Florian avec procuration à AUTHIÉ Eddie, DILMI Henri, GIOBERGIA Vincent, HAMES Nicole, PACCINO Charles avec procuration à HAMES Nicole, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain, VALTIER Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====

Ordre du Jour : École d'ASCROS et RPI; Bar/Restaurant communal : ouverture par un nouveau gérant ; Employés communaux et CDG 06 ; Bibliothèque « Anna DAO » ; Containers à ordures ménagères : emplacement ; Préfecture des A-M : Réserve Communale de Sécurité Civile, et Conseiller Municipal correspondant « Incendie et Secours » ; REAAM : Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour ; Travaux communaux : (Place du Château, Local associatif, Ru de l'Ancien Presbytère, Transformation d'un appartement communal en Gîte, Sécurisation du Village ...) ; PNR : panneau « sensibilisation risque incendie » ; ONF : coupes de bois pour 2023 ; Chemin communal menant de la Capelle Sainte Anne au Pela ; Acquisition de l'ancien Hôtel MUSSO ; Requête de Mme Annick BONNET ; Requête de M. Joseph VERAN ; Fêtes Médiévales - Bilan Ascrothèque ; Ferme Thérapeutique d'ASCROS, et association partenaire ISATIS : Fin des travaux de la 2^{ème} phase, Climatisation, Chauffage, ... ; Divers.

0) Ouverture de la séance à 14 heures 30 :

Compte-rendu de la séance du 15 Avril 2022 : adopté à l'unanimité.

Présentation et point budgétaire par M. Alain RAYBAUD, Premier Adjoint.

1) École d'ASCROS et RPI (problème dû à la sécheresse) :

- Olympiades des Écoles de la CCAA, déroulées à VALBERG, Coupe pour l'école Maternelle d'ASCROS.
- Nouvelle institutrice et Directrice de l'école d'ASCROS pour l'année 2022/2023 : Madame Bénédicte ANFOSSO.
- Effectifs pour l'année scolaire 2022/2023 :
ASCROS : 13 élèves ;
LA PENNE 12 élèves.
- Projets de la CCAA réalisés en activités périscolaires : 1^{er} Prix remis à Charlène CANESTRIER, sous la direction de M. Arthur LEPAGE, Directeur de l'école d'ASCROS pour l'année 2021/2022.
- Exercice de sécurité incendie à faire, pour l'école d'ASCROS et la Mairie, prévu le lundi 26 septembre 2022 entre 10 h et 10 h 30.
- Signalement du manque d'un détecteur de fumée : → voir avec les services de la CCAA afin d'en poser un.
- Souhait du personnel enseignant : mise en place d'une serrure électromagnétique pour commander le portail d'entrée de la cour, à distance → à voir avec les services de la CCAA.
- Contrôle de la sécurité incendie à faire valider par les services de l'Académie de NICE.

2) Bar/Restaurant sur la Place du Village, ouverture par un nouveau gérant :

- Mme Nathalie GASTAUD - Agent à PÔLE EMPLOI NICE, a permis l'insertion d'une publicité à l'échelle nationale pour la recherche d'un gérant, ainsi que sur le quotidien NICE-MATIN.
 - M. Stéphane LAPERCHE, pressenti comme gérant, s'est désisté de son engagement.
 - Deux nouvelles candidatures :
 - M. Jérémy PLEYNET artisan dans le BTP en reconversion, mais dont le dossier est incomplet ;
 - M. Williams REY, gérant actuellement le Food-Truck « Will's Diner » sur la commune d'ASCROS.
- La commission chargée du recrutement se réunira le jeudi 29 septembre à 15 heures afin d'établir les modalités de la convention communale du Bar-Restaurant.

3) Emplois communaux :

- Renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme Isabelle BIGOTTI, en remplacement de M. Cédric PAGANETTI, actuellement en congé maladie. Contrat CDD pour 6 mois, du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, pour une durée hebdomadaire de 8 heures.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Renouvellement du contrat de M. Cédric PAGANETTI (en arrêt maladie jusqu'en février 2023) du 22 octobre 2022 au 21 octobre 2023, pour une durée hebdomadaire de 6 heures.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Reconduction de Mme Charlène CANESTRIER pour le poste d'agent d'entretien du 20 octobre 2022 au 19 octobre 2023 pour une durée hebdomadaire de 3 heures.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Candidature de Mme Armelle COUPRY comme agent d'entretien polyvalent, sur la base de 3 heures hebdomadaires, pour une durée de 3 mois, pour couvrir le congé maternité de Mme Charlène CANESTRIER, et de manière exceptionnelle en fonction des besoins.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Centre de Gestion 06 : fin des missions pour lesquelles la commune d'ASCROS a adhéré, le 30 juin 2022.

Nouvelle adhésion à l'offre pluridisciplinaire au 1^{er} juillet 2022, pour le maintien des missions antérieures :

Médecine de prévention, Hygiène et sécurité, Service social, Remplacement d'agent, Archivage et Numérisation.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Fin des interventions par convention annuelle des agents de l'association ISATIS, dans le cadre de l'ESAT, par manque de personnel. A partir du 1^{er} janvier 2023, les interventions se feront sur devis.

Jusqu'au 31 décembre 2022, la commune fera appel à M. Marc TABET pour l'entretien du village en plus de l'employé communal, M. Jean-Christophe LENTINI. Prévoir le nettoyage du chemin communal de la Colette, débouchant sur la propriété BIAGINI.

4) Bibliothèque Municipale « Anna DAO » :

Le Conseil Départemental qui gère, avec la Commune, la Bibliothèque souhaite effectuer « un désherbage » des documents, cela signifie supprimer les documents anciens.

Ce travail d'apurement se fait par constatation sur Procès-Verbal, qui sera validé et signé par M. Le Maire.

Vote : Pour, à l'unanimité

5) Containers à ordures ménagères : emplacement :

- Les containers à ordures ménagères et tri sélectif sont actuellement positionnés sur l'aire de Sainte Anne, grâce au prêt gracieux des familles GILLI, LAURENS et BEREZYIAT.

NB : A partir du 31/12/2022 les containers sur roulette seront définitivement supprimés.

La solution que préconise les services de la CCAA, serait la partie du fond du parking afin de mettre le sol de niveau pour accueillir les conteneurs. Cette solution nécessite la suppression de 3 places de stationnement.

La Municipalité souhaite une réunion avec tous les services compétents de la CCAA, pour faire le point sur place à ASCROS.

Par ailleurs, un courrier de la Commune sera adressé aux familles GILLI, LAURENS et BEREZYIAT, pour une éventuelle acquisition d'une partie ou de la totalité de l'aire de Sainte Anne.

- La demande d'implantation de 3 containers au Quartier La Barma est toujours en attente de réalisation par la CCAA.

- Requête du Comité des Fêtes d'ASCROS :

L'association dispose d'une alvéole de l'abri à containers pour le rangement de leur machines et stock, et souhaiterait obtenir l'usage des deux alvéoles communicantes en échange de celle occupée actuellement.

Réponse à faire au Comité des Fêtes en fonction de la réunion avec les services compétents de la CCAA concernant la position des containers OM, et après réparation des alvéoles endommagées par l'incendie.

- Récupération des clefs de la porte de la Gare (qui leur a servie pendant le Fête Patronale), pour enlever les portes et laisser la Gare à disposition des enfants pour s'abriter du froid en attendant le bus scolaire le matin.

6) Préfecture des A-M : Réserve Communale de Sécurité et Conseiller Municipal correspondant « Incendie et Secours » :

- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde à réaliser et à faire parvenir à la Préfecture des A-M ainsi qu'à la Gendarmerie dans les meilleurs délais.

- Nomination de M. Henri DILMI, Conseiller Municipal, comme correspondant communal « Incendie et Secours » et interlocuteur du service interministériel. M. Henri DILMI étant déjà chargé de diriger l'action de la Réserve Communale.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Recensement des manches à incendie : manque 200 mètres de manches. Coffre à installer avec « Coup de Poing » afin de positionner les manches de manière accessible.

- Les bornes à Incendie sont réparties de manière correcte et cohérente sur le territoire communal.

- Proposition du Parc Naturel Régional (PNR) d'établir une convention avec la commune d'ASCROS par la pose d'un panneau de « sensibilisation au risque incendie ».

→ Signature de la convention et pose du panneau du PNR sur le panneau d'informations, sous le Monument aux Morts, à droite des arcades (sur la Place Centrale).

Vote : Pour, à l'unanimité

7) REAAM : Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour :

- Transfert des compétences de la Commune à la CCAA de Puget-Théniers, puis directement au SMIAGE.

Le prix de l'eau subira un lissage reparti sur 6 ans (ou 4 ans) afin d'obtenir une uniformisation pour toutes les communes.

La REAAM a édité un tableau représentatif des prix pour chaque commune concernée. Des négociations vont être entamées avec les trois communes d'ASCROS, LA PENNE et ST ANTONIN (communes anciennement liées au SIVOM) afin de faire baisser le prix sur ces communes.

- Qualité de l'eau : relevés effectués par le SMIAGE signifiant la présence de « sulfates » de manière anormalement élevée (270 au lieu de 250).

La présence de « sulfates » est due au niveau bas des réserves d'eau, lui-même dû à la sécheresse.

Le risque étant lié à un effet laxatif, et étant inapproprié pour les nourrissons, femmes enceintes, personnes fragiles et/ou âgées.

La REAAM a fourni des packs d'eau pour les personnes concernées (personnes dites fragiles).

8) Travaux communaux :

- Volets de l'appartement 2027 : à refaire ;
Condamnation de la fenêtre du logement 2026, au bas de l'escalier, par la pose de briques de verre occultant, laissant passer la lumière, et suppression des volets.
- Borne de recharge : exclusivement pour le véhicule communal ;
Une nouvelle borne sera installée pour les autres usagers (avec système de paiement par carte).
- Réhabilitation du Chemin de St Anne : (de la propriété BESSI et jusqu'au réservoir d'eau) réhabilitation manuelle → 1957,00 euros, selon le devis présenté par Mme Karine CEZERAC.
- Réhabilitation du chemin de Cassias : (de la propriété TOSELLO et jusqu'au Village) → environ 15 000,00 euros, travaux à venir (en 2023).
- Mur de la 2^{ème} cour de l'école : → Réunion à venir avec les services de la CCAA. Le Conseil Municipal a retenu la solution n°3 (réhabilitation avec pieux).
- Ordre National du Mérite : plantation d'arbres : non retenu, car plantation d'un arbre trop petit.
- Programme national des Ponts : 14 petits ponts et ponceaux :
Un pont retenu : Route Agricole/Fuont Basse, analyse gratuite par les services compétents de l'État la première année → remplacement des pierres à la charge de la commune d'ASCROS.
- Rue de l'Ancien Presbytère : dossier prévu au Budget 2023.
- Pose des bancs et corbeilles Place du Château prévue la semaine du 26/09/22. La ferronnerie sera posée en fin d'année 2022.
- Transformation d'un appartement communal en gîte saisonnier : différé.
- Ferme Thérapeutique ISATIS : évacuation des boues de la fosse septique par camion de l'entreprise GOIRAN.
Demander le compte rendu du fonctionnement de la fosse septique à la Régie (REAAM). L'installation est bien gérée par les services.
- Sécurisation du Château : mise en sécurité de la pierre d'angle menaçante → vu avec l'entreprise Refail KANINA.
- Diminution de l'intensité lumineuse de l'éclairage public : en étude → réponse de M. Charles Ange GINESY, Président du SICTIAM.
- Courrier de la SDA Cians Var, (suite au courrier de la commune de juillet 2022), qui n'est pas favorable à la pose de ralentisseurs à ROUREBEL, possibilité d'installer un feu clignotant en entrée et en sortie du Hameau.
- Fibre optique : 2^{ème} phase de déploiement d'ici 2024.
- Courrier reçu de M. le Préfet concernant la régularisation du réseau d'eaux pluviales : une réponse sera faite → le réseau est partiellement fait à la Place du Château.

- Ligne de Trésorerie : reconduction de la ligne de Trésorerie contractée auprès de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur pour un montant de 70 000,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Route Agricole : 15 ou 20 mètres à réhabiliter, environ 200 mètres avant la propriété de Mme Dorothee VALTIER, dans le cadre du dossier CAT-NAT 2020.

9) PNR : panneau « sensibilisation risque incendie » :

- Panneau vu au point 6.

- Découverte du patrimoine culturel roman mineur grâce à la journée d'itinérance historique et musicale « Itinera Romanica » réalisée par l'association « En Chanan » et en partenariat avec le PNR.

Concert en l'église d'ASCROS le samedi 1^{er} octobre 2022 à 10 h 30.

10) ONF : Coupes de bois pour l'année 2023 :

Coupes de bois prévues pour l'année 2023 par l'Office National des Forêts, retenues dans le document d'aménagement forestier approuvé par la commune d'ASCROS.

Vente des parcelles référencées par appel d'offre et en bloc.

Vote : Pour, à l'unanimité

11) Chemin communal menant de la Chapelle Ste Anne au Pela :

Vu au point n°8.

12) Acquisition de l'ancien Hôtel MUSSO :

Estimation par les services des Domaines impossible → seuil minimum atteint.

Demander une estimation par une agence immobilière privée.

Agence locale → Agence MAURIN de Puget-Théniers et une agence extérieure, sur Nice.

13) Requêtes :

Madame Annick BONNET :

Demande de travaux sur le chemin communal « Chemin de l'Abécéa », menant à son habitation.

Les services de la Mairie s'engagent à ne plus épandre de sel de déneigement, mais uniquement du sable et du gravier, afin d'éviter des dégradations supplémentaires.

Une intervention de 1^{er} niveau est prévue par l'entreprise Nicolas JUGLARIS afin de consolider l'existant.

Un petit bout de garde-corps supplémentaire sera installé le long du chemin, à droite en montant.

Monsieur Joseph VERAN :

Demande de renseignements concernant l'escalier bâti sur le domaine communal qui jouxte sa propriété et dessert sa cave.

Ouvrage dangereux où il est impossible de positionner un garde-corps, selon l'entreprise mandatée à cet effet par la Mairie.

Installation d'un panneau « Accès Interdit - Sauf Riverain » sous leur seule responsabilité. Un arrêté Municipal sera affiché en lieu et place. Cet ouvrage sera refait dans un futur programme, devis à demander.

14) Fêtes Médiévales : Bilan Ascrothèque :

Coût total de la Fête Médiévale 2022 : 21 000,00 euros.
Reste 3 troupes à payer pour un coût d'environ 5 000,00 euros.
Dossier de demande de rallonge de subvention constitué par M. le Président de l'association Ascrothèque auprès du Conseil Départemental des A-M → réunion de la prochaine commission d'attribution le 15/10/2022.

15) Ferme Thérapeutique d'ASCROS, et Association partenaire ISATIS :

- Chambres 22 et 26 refaites : RAS ;
- Procédure : déboutement de l'association ISATIS → dommages et intérêts pour la commune d'ASCROS ;
Certificat de non appel de la décision.
- Concernant les travaux supplémentaires, demande de la commune d'ASCROS à les prévoir sur l'année 2023 → à voir avec l'association ISATIS.

16) Divers :

- Demande de M. Jean-Luc VALTIER pour débroussailler la route Agricole, côté est - Quartier Les Chals » → à faire par l'employé communal Jean-Christophe LENTINI.
- Proposition de Mme NAVALESI : installer une famille Ukrainienne avec un enfant sur la commune d'ASCROS.
Le Conseil Municipal ne donne pas de suite favorable.
- Courrier de Mme Yvette DEVAUX - Puget Fleurs → cessation d'activité → remerciement à la commune d'ASCROS pour sa fidèle collaboration.
- Information : la famille STREIFF met son habitation en vente.
- Association « Les Chats Pugétois » : Convention pour la stérilisation des chats errants et remerciement de la Présidente Mme Corinne DEROO pour le don de la commune.
- Animation Disc-Golf : réussite de la journée prévue en août.
- Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :
Approbation du versement total du FPIC à la Communauté de Communes des Alpes d'Azur, pour un montant total de 503 014,00 euros, tel que voté lors du Conseil Communautaire du 05/09/2022.

Vote : Pour, à l'unanimité

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 19 heures, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

**M. Le Maire,
Vincent GIOBERGIA**

